

● 1828 :

ADBR, 1 N 17, Département des Bouches-du-Rhône. Rapport sur les ravages du Rhône dans la commune de Boulbon dressé par l'ingénieur Poulle, 13 août 1828.

Un document intéressant sur le mauvais état des digues de Boulbon en 1828 :

"Le territoire de la commune de Boulbon est, depuis de longues années, en bute aux corrosions du Rhône. Les propriétaires riverains du fleuve, secondés par l'ancienne province, avaient fait les plus grands efforts pour s'opposer à ces corrosions. Ils avaient construit successivement, en partant du Roc d'Acier, sur un développement de près de 4 000 mètres, les digues de l'Abesse, de Mr Jean, du Raveau, de la Grande Palière, de Reynaud et autres, ainsi que des perrés intermédiaires, qui revêtaient les berges et liaient ces digues entr'elles. Mais les riverains, livrés depuis à peu près 40 ans à leurs seules ressources, ont laissé ruiner d'année en année des ouvrages élevés à grands frais, et aujourd'hui, le mal est parvenu à ce point que si on n'y porte pas un prompt remède, la meilleure partie des campagnes de Boulbon sera envahie. Les digues, sauf celle de l'Abesse qui a été récemment réparée, n'offrent plus que des ruines. Les perrés ont disparu presque partout et ce qui reste est dans un état de délabrement complet. Il paraît que cet état de chose a eu pour première cause le halage qui s'effectue sur la rive gauche, et pour seconde cause le défaut d'entretien des digues et perrés. En effet, les cordages de trait en frottant continuellement sur le sommet de ces ouvrages, ont commencé par les ébrécher et les brèches se sont agrandies d'autant plus qu'on a pris moins de peine pour les réparer. Quoiqu'il en soit, la plaine de Boulbon devient la proie du Rhône. Le chemin de halage empiète de plus en plus sur les terres ; journellement, il faut abattre des rives, arracher des haies, couper des arbres pour ouvrir un nouveau chemin en remplacement de celui de la veille, et on le répète il est nécessaire d'arrêter un dommage qui pourrait devenir effrayant.

Mais la dépense à faire n'est pas un petit objet : il ne s'agira rien moins que de 80 000 francs ou environ pour revêtir de nouveaux perrés les berges qui en sont dépourvues et celles où ces revêtements sont en ruine, en ne s'occupant d'ailleurs que des parties les plus menacées. Le rétablissement des digues et du chemin de halage dans les excavations qui sont aux abords, coûtera d'une autre part et par aperçu 40 000 f. Ainsi voilà 120 000 f. au moins que réclame la défense du territoire de Boulbon. Il est évident qu'une pareille dépense est au-dessus des moyens des propriétaires intéressés, et même de la masse des habitants de la commune. Si ces propriétaires ne sont pas secondés par l'Etat et le département, comme ils le furent autres fois par la Provence, leurs champs disparaîtront. Le département du Gard s'accroîtra des pertes de celui des Bouches-du-Rhône".

En marge : *"en 1824, il fut fait un projet pour revêtir de perrés les bords du Rhône à Mézoargues sur une longueur de 1 400 mètres environ. Ce projet s'élevait à 98 000 fr. à peu près. On n'y a pas donné suite à cause des faibles moyens que la commune possède pour faire une pareille dépense. Ces travaux sont du reste moins urgents que ceux de Boulbon".*

Dressé par l'ingénieur ordinaire soussigné

A St-Rémy le 13 août 1828

[signé : Poulle]

● Octobre 1828 :

AD Rhône, S 1507 : Hauteurs du Rhône

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

Malgré la suspension momentanée des mesures à Beaucaire depuis la mi-août jusqu'à décembre 1828, l'observateur a noté en marge : "*Nouvelle rupture des digues dans la nuit du 26 au 27 octobre, à 5 heures du matin, les eaux ont monté à 6,10 m*".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur